

SÉANCE **EXTRAORDINAIRE** du Conseil municipal de Grande-Rivière tenue à l'hôtel de Ville de Grande-Rivière, le **lundi 17 décembre 2018 de 19 h à 19 h 07**, sous la présidence de son Honneur le maire monsieur **Gino Cyr**.

2018-12-17

SONT PRÉSENTS LES CONSEILLERS SUIVANTS :

Mesdames Valérie Langelier et Lucie Nicolas, Messieurs Christian Moreau, Léopold Briand et Gaston Leblanc.

Le conseiller Denis Beaudin a motivé son absence.

EST AUSSI PRÉSENT : Monsieur Kent Moreau, Directeur général.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

1. Adoption des prévisions budgétaires 2019 de la Ville de Grande-Rivière
2. Période de questions
3. Levée de la séance

+++++

260.12-18 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2019 DE LA VILLE DE GRANDE-RIVIÈRE

ATTENDU qu'en vertu de l'article 474 de la Loi sur les Cités et Villes, le conseil municipal doit préparer et adopter le budget de la municipalité pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

POUR CES RAISONS,

Il est dûment proposé par : **Gaston Leblanc**

et résolu à l'**UNANIMITÉ** des membres présents

QUE : Le conseil municipal adopte, par les présentes, les prévisions budgétaires 2019 au montant de 6 287 300 \$ dont les détails sont les suivants :

CHARGES

- Administration générale	935 950 \$
- Sécurité publique	436 950 \$
- Transport	874 950 \$
- Hygiène du milieu	1 193 250 \$
- Santé et bien-être	60 000 \$
- Aménagement, urbanisme et développement.....	427 400 \$
- Loisir et culture	423 100 \$
- Frais de financement, Autres activités financières, Immobilisations et Fonds réservés.....	1 935 700 \$
TOTAL	6 287 300 \$

REVENUS

	- Taxes	3 504 940 \$
	- Paiement tenant lieu de taxes	438 256 \$
2018-12-17	- Transferts de droits	669 800 \$
	- Transferts relatifs à des ententes de partage de frais et autres transferts	1 293 749 \$
	- Service rendus	194 500 \$
	- Imposition de droits	66 500 \$
	- Intérêts	104 000 \$
	- Autres revenus	15 555 \$
	TOTAL	6 287 300 \$

----- PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire annonce la période de questions mise à la disposition des citoyens.

261.12-18 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est dûment proposé par : **Gaston Leblanc**

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : L'ordre du jour étant épuisé, la séance soit levée.

Le Maire approuve toutes les résolutions contenues dans le présent procès-verbal.

Gino Cyr, Maire

Suzanne Chapados, Greffière

